

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Des milliers d'habitants menacés par de nouvelles nuisances aériennes

Menace sur la tranquillité de milliers d'habitants des Yvelines. L'enquête publique sur le relèvement de 300 m de l'altitude à laquelle les avions amorcent leur descente vers l'aéroport de Roissy commence demain*. Elle doit valider une mesure destinée à réduire globalement les nuisances sonores des avions qui s'y posent à raison d'un par minute.

Concrètement, le « relèvement de l'altitude de survol en palier avant la descente finale jusqu'au touché piste » consiste, pour les pilotes, à amorcer la descente par palier à 1 500 m d'altitude au lieu de 1 200 m. Pour ce faire, ils effectueront donc des virages plus larges afin d'éviter des zones urbanisées. De quoi réjouir les dizaines de communes franciliennes directement exposées aux avions. Et c'est d'ailleurs l'objectif de ce plan initié par le ministère de l'Ecologie.

« Nous invitons les populations à noircir les cahiers d'enquête publique »

JEAN-FRANÇOIS MICHEL, UN MILITANT

Mais, avec ces nouvelles procédures, les appareils survoleront des populations qui jusqu'alors n'étaient pas concernées, en particulier celles du nord du département.

A Achères et Conflans-Sainte-Honorine, 10 000 habitants supplémentaires seront ainsi survolés. Des villes comme Triel-sur-Seine ou Vaux, jusqu'à présent assez épargnées, seront désormais touchées. A Conflans, 15 000 riverains seront potentiellement exposés à des nuisances sonores supérieures à 65 décibels. Ces

nouvelles procédures doivent entrer en vigueur dès cet automne. Les associations de défense des riverains sont donc plus que jamais mobilisées afin d'obtenir des aménagements.

« Nous invitons les populations à noircir les cahiers d'enquête publique, confie Jean-François Michel, porte-parole du Collectif interassociatif du

refus des nuisances aériennes (Cirena). Nous militons toujours pour modifier l'angle de descente des avions afin que, pendant leur approche, ils évoluent plus haut. Cela se fait à Marseille ou Nice.

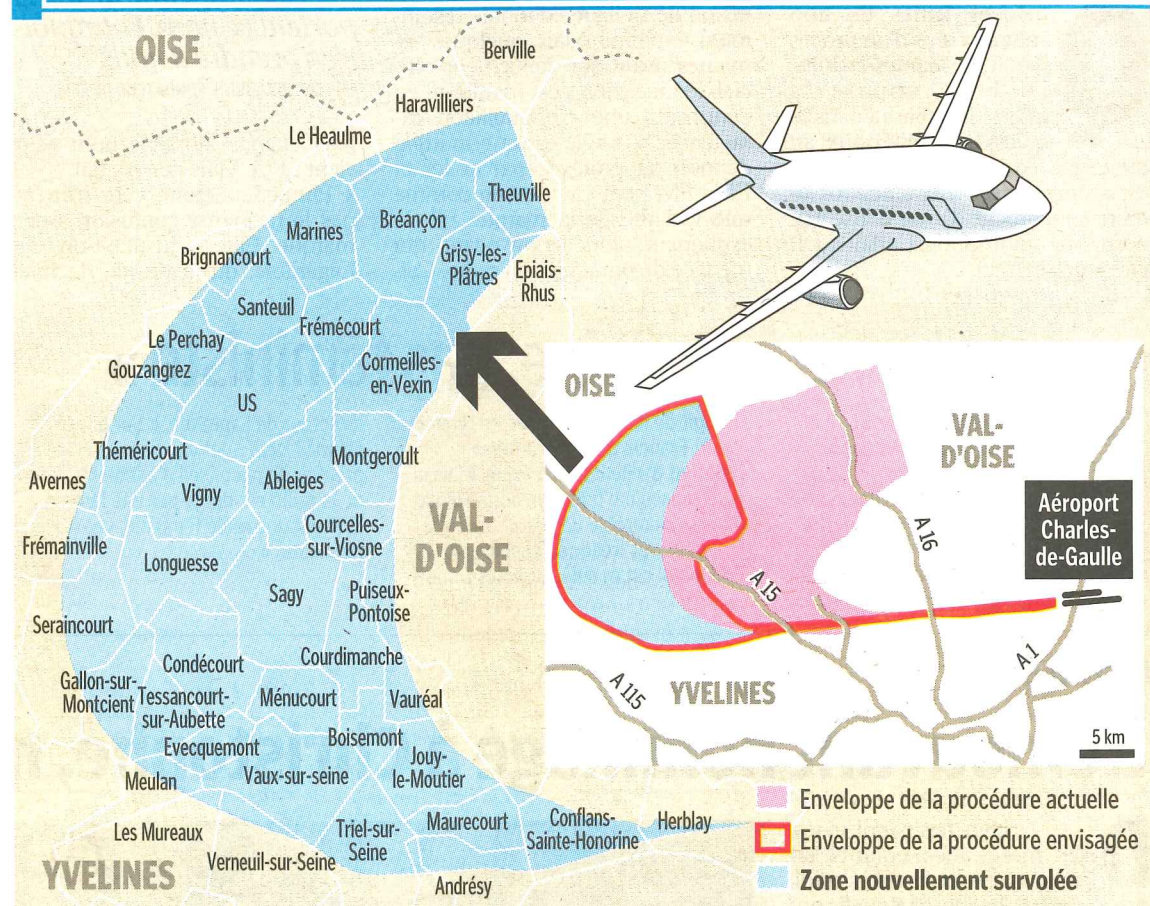
Il faut également que les zones de concentration des aéronefs se situent dans des zones beaucoup moins ur-

banisées de la région parisienne », ajoute ce militant.

B.A. ET M.G.

* Les habitants d'Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Maisons-Laffitte, Maurecourt, Saint-Germain-en-Laye, Triel-sur-Seine et Vaux-sur-Seine peuvent se rendre dans leur mairie pour participer à cette enquête.

LES COMMUNES NOUVELLEMENT SURVOLÉES



CHANTELOUP-LES-VIGNES

Le dossier de la nounou voilée réexaminé

La salariée de la crèche Baby-Loup à Chanteloup-les-Vignes, qui souhaitait travailler voilée, devrait connaître aujourd'hui la position définitive de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) sur son dossier. Cette institution, actuellement présidée par Eric Molinié, doit rendre aujourd'hui sa



ment abusif. Lors de l'audience, le 8 novembre dernier, elle avait alors dénoncé l'avis de son prédécesseur, estimant qu'« il n'y a pas de raison que la laïcité soit moins bien protégée que la liberté religieuse, ce sont deux principes de valeur constitutionnelle ». Et cela, alors qu'en interne, son service juridique donnait une nouvelle fois raison à la salariée